Décret n° 2021-123 du 5 mars 2021. Sont nommés à la direction générale des douanes et des droits indirects :

1. Directeur départemental des douanes et des droits indirects du Niari
 M. **IGNOUMBA (Serge Victor)**, inspecteur principal des douanes ;

2. Directeur départemental des douanes et des droits indirects de la Cuvette-Ouest
 M. **ISSEBOU (Jean Didace)**, inspecteur principal des douanes ;

3. Directeur départemental des douanes et des droits indirects de la Likouala
 M. **NGOYI BASSANGUI (Fabrice)**, inspecteur principal des douanes.

Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de la date de prise de fonction des intéressés.